

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE

APPEL LANCÉ PAR LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE A LA SECONDE SESSION SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES CONSACRÉE AU DÉSARMEMENT

A la veille de la seconde session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, les Présidents de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge considèrent comme de leur devoir d'exprimer l'inquiétude croissante du mouvement mondial de la Croix-Rouge devant l'escalade sans précédent de la course aux armements nucléaires et conventionnels.

L'appel suivant reflète l'esprit qui a animé le mouvement de la Croix-Rouge internationale tout au long de ses 120 années d'activités en faveur de l'humanité, sur laquelle plane actuellement la menace d'une catastrophe d'une telle ampleur qu'elle dépasserait de loin tout ce qu'a connu jusqu'ici l'histoire du genre humain.

LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE,

consciente de ses buts et de sa tâche de soulager la souffrance humaine, qui lui ont été confiés en tant que mouvement humanitaire universel par les Statuts de la Croix-Rouge internationale,

soulignant le principe fondamental d'humanité adopté par la XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Vienne, 1965) visant à protéger des vies humaines, à garantir le respect de l'être humain et à promouvoir une paix durable entre tous les peuples,

ayant présentes à l'esprit toutes les résolutions en faveur de la paix et du désarmement, adoptées par de nombreuses Conférences internationales de la Croix-Rouge,

gravement préoccupée par l'aggravation de la situation internationale, l'usage répandu d'armes de plus en plus meurtrières et l'accumulation d'armes de destruction massive capables d'anéantir l'humanité,

profondément convaincue que le désarmement et la paix sont des buts accessibles et que les êtres humains ne sont pas condamnés à se détruire les uns les autres, mais qu'ils peuvent vivre en harmonie, comme l'a prouvé l'existence même du mouvement de la Croix-Rouge qui unit, en un idéal commun, 230 millions de membres de différentes races, croyances et nationalités,

rappelant que la Croix-Rouge ne considère pas la paix simplement comme l'absence de guerre, mais plutôt comme un processus dynamique de coopération entre les Etats et les peuples, coopération fondée sur la liberté, l'indépendance, la souveraineté nationale, l'égalité, le respect des droits de l'homme, ainsi que sur une distribution équitable des ressources pour faire face aux besoins des peuples,

exhorte tous les Etats et l'Organisation des Nations Unies à adopter des mesures urgentes afin de mettre un terme aux conflits armés et d'établir une paix durable et à promouvoir le respect des accords internationaux existants, en vue de sauvegarder la paix pour tous les peuples,

invite instamment les gouvernements à faire cesser la course aux armements et à prendre toutes les mesures qui s'imposent aux fins de parvenir au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace,

confirme son soutien aux efforts entrepris pour le désarmement et sa volonté d'y contribuer conformément aux principes qui régissent son activité.

Genève, le 14 mai 1982.

*Le Président du Comité
international
de la Croix-Rouge*

Alexandre Hay

*Le Président de la
Commission permanente
de la Croix-Rouge
internationale*

D^r Ahmed Abou-Goura

*Le Président
de la Ligue des Sociétés
de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge*

Enrique de la Mata